

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

②

N° 80 27989

⑤ Procédé et dispositif de langage en abduction.

⑤ Classification internationale (Int. Cl.⁸). A 61 F 5/01; A 41 B 13/02.

② Date de dépôt..... 29 décembre 1980.

③③ ③② ③① Priorité revendiquée :

④ Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 26 du 2-7-1982.

⑦ Déposant : LAMBERT Jacques, résidant en France.

⑦ Invention de : Jacques Lambert.

⑦ Titulaire : *Idem* ⑦

⑦ Mandataire : Bugnion, Propriété industrielle, SARL,
23, 25, rue Nicolas-Leblanc, 59000 Lille.

L'invention se rapporte à un procédé de langage en abduction des nouveau-nés pendant au moins les quatre premiers mois de leur vie, en vue de traiter les éventuelles dysplasies et luxations congénitales de leurs hanches.

5 Elle se rapporte également au dispositif de mise en oeuvre de ce procédé.

On sait que la mise en abduction consiste à maintenir les cuisses de l'enfant d'une part en flexion d'environ 90° sur le bassin et d'autre part, en ouverture de 50°
10 à 60° environ accompagnée d'une rotation externe, genoux fléchis.

Indépendamment des moyens de traitements orthopédiques majeurs, pour les cas particulièrement graves, les pédiatres recommandent de pratiquer l'abduction par le langage

15 Obligatoire pour maintenir en place les hanches d'un nouveau-né dont l'examen néonatal a révélé la présence de hanches instables, ce langage en abduction est également vivement conseillé pour tous les nouveau-nés.

En effet, alors que ce langage est d'une innocuité
20 absolue pour le nouveau-né aux hanches qui étaient et seraient demeurées normales, elle permet d'une part de prévenir l'évolution vers la luxation à l'âge de la marche des hanches apparues normales à la naissance, et d'autre part, d'assurer une guérison automatique de toutes les formes ac-
25 cidentelles ou bénignes de luxation, qu'elles aient été préalablement décelées ou non.

Le seul procédé de langage en abduction connu à ce jour, consiste à retenir par le langage, un dispositif arc-bouté entre les cuisses de l'enfant.

30 Le seul dispositif de mise en oeuvre de ce procédé existant actuellement sur le marché, et qui se place donc entre les membres inférieurs de l'enfant, consiste en un système rigide qui est constitué de lamelles en bois ou de métal qui est revêtu d'un matériau de rembourrage.

35 Du fait de sa rigidité, ce dispositif arc-bouté entre les membres de l'enfant tend malheureusement à les maintenir en position forcée d'où il peut résulter des cas plus ou moins graves d'ostéochondrite.

Afin de ne pas courir le risque de la lésion irréversible qu'est ce type d'ostéochondrite, certains pédiatres ont tenté de réaliser, de manière artisanale, un dispositif de langage en abduction à l'aide d'un morceau de tissu ou
 5 d'un lange de coton épais dans lequel, sur deux côtés opposés, sont tout d'abord opérées deux découpes afin que les pattes médianes ainsi délimitées puissent être rabattues l'une sur l'autre et sur la partie centrale, après quoi, on insère entre les replis un torchon épais afin de renforcer
 10 suffisamment l'entre-cuisse pour retenir les membres en position d'abduction.

A noter que l'ensemble ainsi réalisé se place par dessus les couches classiques, plus ou moins imperméables de l'enfant.

15 Malheureusement, la complexité de ce dispositif et de son procédé fait que la mère a de grandes difficultés à réaliser elle-même le dispositif puis à le placer et à le fixer.

D'autre part, chaque changement de couches nécessite
 20 de prévoir en plus de celui de la dite couche, le retrait et la remise en place du dispositif, ce qui prolonge le temps nécessaire à cette opération, et donc le temps pendant lequel l'enfant n'est pas correctement maintenu.

Un résultat que l'invention vise à obtenir est un procédé simple et rapide à mettre en oeuvre. Pour cela, l'invention a pour objet un dispositif et un procédé de langage en abduction notamment caractérisé en ce qu'on place une
 25 traverse sensiblement derrière et plus ou moins en dessous des cuisses de l'enfant et contre laquelle traverse, on maintient les dites cuisses par tout moyen souple connu qui seul
 30 passe devant les cuisses.

L'invention sera bien comprise à l'aide de la description ci-après faite à titre d'exemple non limitatif en regard du dessin ci-annexé qui représente :

35 - figure 1. : un dispositif de langage selon l'invention,

- figure 2. : un enfant langé avec ce dispositif.

Le dispositif 1 selon l'invention comprend principalement une traverse 2 en matériau rigide ou semi-rigide, que

l'on place derrière et plus ou moins en dessous des cuisses 3, 4 de l'enfant et contre laquelle traverse, les dites cuisses sont maintenues par tous moyens souples connus passant par devant les cuisses, tels des liens, une pointe, etc...

5 Par exemple, cette traverse sera constituée par un profilé en matière plastique thermodurcissable présentant éventuellement au moins une nervure transversale 5 pour en augmenter la rigidité en ce sens.

La traverse 2 est associée à un support souple 6 tel
10 une pointe ou une feuille de matière plastique, ou même dans un mode préféré, intégrée à une couche ou change complet qu'il soit à jeter ou réutilisable.

Le dispositif est associé au support 6 par des moyens assurant son positionnement en hauteur.

15 Le support 6 a alors une forme générale en L ou en T, dont la bande transversale 7 réalise à elle seule une ceinture 8, et dont la bande longitudinale 9, qui derrière l'enfant descend, passe entre les cuisses 3, 4 avant que son extrémité remonte se fixer sur le devant au niveau de la sus-
20 dite ceinture. La fermeture de la ceinture 8 comme d'ailleurs la fixation, à son niveau, de l'extrémité de la bande longitudinale peut être assurée par tous moyens connus tels que rubans, bandes auto-collantes, etc... Toutefois, dans un mode préféré, l'extrémité de la bande longitudinale 9 présente
25 une autre bande transversale 10 permettant une fixation par nouage dans le dos de l'enfant.

Selon une caractéristique essentielle de l'invention, la ceinture 8 est en matière non élastique voire même légèrement rigidifiée, notamment sur le devant, par un renfort 11

30 Ainsi réalisée, cette ceinture ne se prêtera pas à des déplacements malgré la traction importante qui pourra être exercée sur la bande longitudinale et, de ce fait, le positionnement correct en hauteur de la traverse 2 peut-il être aisément assuré.

35 Pour renforcer ce positionnement, le profilé 2 peut porter une patte 12 de raccordement de la traverse 2 à la dite ceinture 8.

Le support 6 peut présenter une couche 13 de matériau absorbant de tout type connu. Le tout peut être, de manière

traditionnelle, enrobé dans un voile de non-tissé.

Par ailleurs, la ceinture de ce dispositif peut assurer directement le bandage abdominal de l'enfant et donc la contention de l'orifice du cordon ombilical, en insérant dans la ceinture, une petite bande 14. Une compresse 15, peut à cet effet, être également prévue en bonne place sur sa ceinture 8.

Avec ce dispositif, le procédé de lingeage est aisé.

Contrairement aux couches classiques où la ceinture est formée par les deux extrémités de la bande longitudinale et se ferme donc en dernier lieu, avec ce dispositif, on ferme d'abord la ceinture pour ancrer solidement la bande longitudinale et pour positionner correctement la traverse 2, puis on tire énergiquement sur la dite bande longitudinale 15 en la faisant passer entre les jambes de l'enfant, et en la ramenant vers le haut et sur le devant pour venir fixer son extrémité comme indiqué plus haut.

Lors de ce mouvement, le support relèvera automatiquement les cuisses de l'enfant, puis les plaquera contre la traverse 20 et donc en position correcte de flexion, abduction et rotation externe.

La traverse pourra avoir reçu une certaine cambrure en fonction de l'angle d'ouverture des cuisses qui est à obtenir. Elle pourra être fixée au support de manière à, en position d'abduction, se situer exactement derrière les cuisses 25 ou légèrement en dessous de celles-ci.

Ainsi intégré, à un support formant une couche ou change complet, ce dispositif est d'une mise en place simple et aisée, et ne prend pas plus de temps que celle d'une couche 30 classique.

Dépourvu de tout système arc-bouté entre les cuisses de l'enfant, ce dispositif ne risque donc absolument pas de maintenir les membres en position forcée. En effet, ne passe alors entre les membres de l'enfant que le support 6 ou un lien souple ou une pointe classique, par lequel les membres 35 sont retenus contre la traverse.

Aussi cela permet-il à l'enfant d'échapper un peu cette position et de soulager la vascularisation et l'hyperpression de sa tête fémorale sans pour autant permettre une évolution jusqu'à la luxation.

REVENDICATIONS

1. Procédé de langage en abduction C A R A C T E R I -
S E en ce qu'on place une traverse (2) sensiblement derriè-
re les cuisses (3, 4) de l'enfant et contre laquelle
traverse (2) on maintient les dites cuisses (3, 4) par tout
5 moyen souple (6) connu qui seul passe devant les cuisses.

2. Procédé selon la revendication 1, caractérisé en
ce qu'on associe la traverse (2) à un support souple (6)
que, par une extrémité, on ancre solidement à la taille de
l'enfant avant de le tirer énergiquement, vers le bas et der-
rière l'enfant, pour le faire passer entre les jambes de
10 l'enfant, et en le ramenant avec force vers le haut et sur
le devant pour venir fixer son extrémité sur la ceinture en
même temps que, par le support, on relèvera les cuisses de
l'enfant et on les plaquera sur la dite traverse.

15 3. Dispositif de mise en oeuvre du procédé selon la
revendication 1 ou 2 caractérisé en ce qu'il comprend une
traverse (2) arrière et au moins un moyen souple (6) de main-
tien des cuisses contre la face avant de la dite traverse.

4. Dispositif selon la revendication 3 caractérisé en
20 ce que le moyen souple (6) de maintien des cuisses contre la
traverse (2) est constitué par un support souple (6) sur le-
quel la traverse est fixée de manière à assurer son position-
nement en hauteur.

5. Dispositif selon la revendication 3 ou 4 caractéri-
25 sé en ce que le support (6) est intégré à un ensemble (6
+ 13) destiné au changement des couches (13) de l'enfant.

6. Dispositif selon l'une quelconque des revendica-
tions 3 à 5, caractérisé en ce que le support (6) a une for-
me générale comprenant une bande transversale (7), consti-
30 tuant à elle seule une ceinture (8) et une bande longitu-
dinale (9) dont l'une des extrémités est associée à la ban-
de transversale et dont l'autre extrémité après être passée
entre les cuisses de l'enfant remonte se fixer sur le devant
de la ceinture (8).

35 7. Dispositif selon la revendication 6, caractérisé
en ce que la ceinture (8) est en matériau non élastique.

8. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 3 à 7 caractérisé en ce que la ceinture est légèrement rigidifiée sur le devant.

9. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 5 3 à 8, caractérisé en ce qu'il comprend une bande et une compresse (15) de contention de l'orifice ombilical.

Fig. - 1

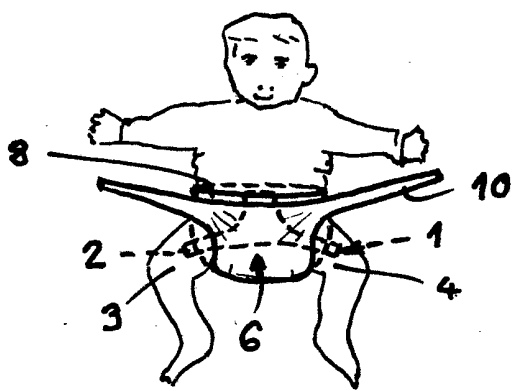
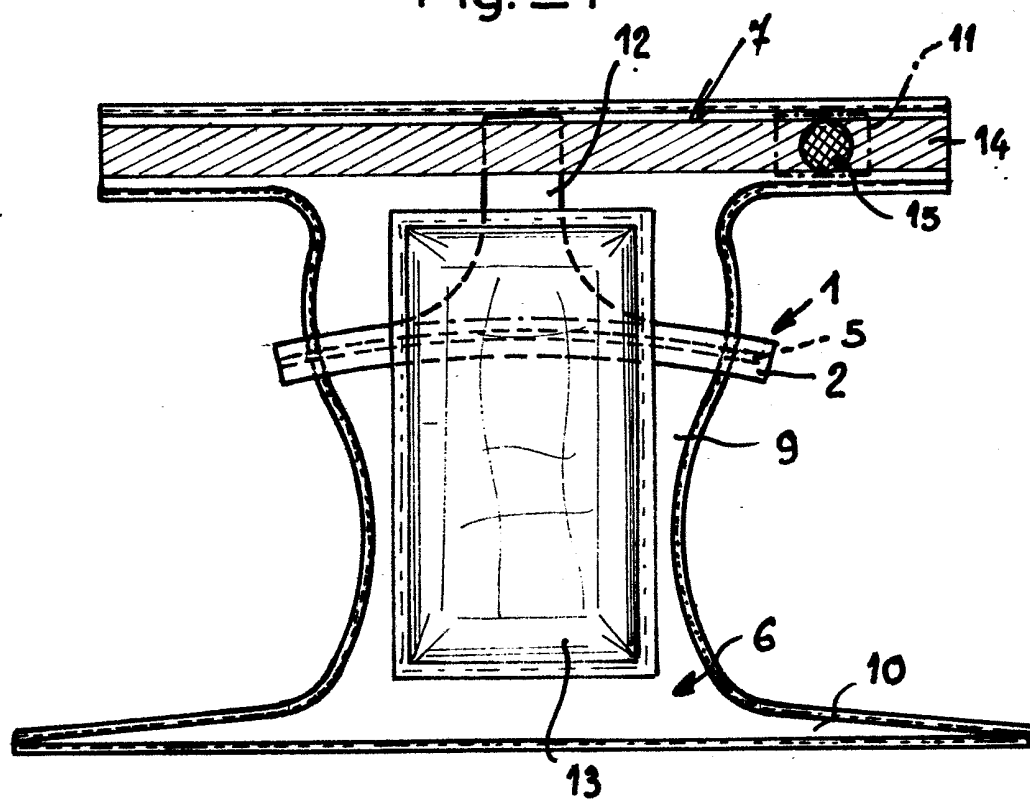


Fig. - 2